

Plus loin on dit:

Peu importe que le premier ministre ait ou non participé à ce complot; il est évident que l'aile conservatrice du Cabinet a réussi, temporairement du moins, à sacrifier l'assurance frais médicaux aux principes de la saine finance.

Un ou deux jours plus tard, les députés se sont réunis à Peterborough en caucus libéral et, vu les propos qu'ils ont tenus alors, il est bien inutile que je donne mon interprétation des événements qui ont abouti à remettre l'assurance frais médicaux à plus tard. D'après le journal, vingt députés libéraux assistaient à cette séance et, le samedi soir, ils ont entrepris «en masse de critiquer vertement l'ajournement de l'assurance frais médicaux». Ils étaient alors très braves. J'espère qu'ils le deviendront.

Je n'y suis pas toujours enclin, mais ici j'aimerais faire miens les mots de M. Thompson, chef du parti libéral ontarien. Voici ce qu'il a dit de la remise à plus tard du régime:

C'est une question de principe. Le parti libéral s'est présenté au peuple en lui disant qu'il instaurerait le régime d'assurance frais médicaux.

Un autre éminent libéral, le rédacteur en chef du *Liberal Action*, a émis une excellente opinion. Selon lui, maints délégués ont eu du mal à comprendre comment la remise à plus tard du régime pouvait être une mesure anti-inflationniste. S'ils n'ont pu le comprendre alors, comment pourraient-ils le comprendre maintenant? Je ne vois pas comment ils pourront jamais y arriver. Le rédacteur a signalé que la plus grande partie des fonds nécessaires au financement du régime étaient déjà affectés aux soins médicaux. Le montant supplémentaire ne serait d'ailleurs nécessaire qu'une fois réglé le problème de l'inflation. C'est évidemment exact. Comment le gouvernement peut-il décider de retarder un programme qui ne doit entrer en vigueur qu'en juillet 1967, en se fondant sur une période de régression qui sévit en octobre 1966? N'importe quel néophyte en matière d'économie sait que la situation peut changer totalement dans l'intervalle. L'excuse est donc très faible, voire illusoire. Je souscris sans réserve aux propos du rédacteur du *Liberal Action*, qui ajoutait:

Les libéraux promettent un régime national d'assurance frais médicaux depuis 1919. Mais cette promesse est toujours demeurée lettre morte.

Or, c'est encore le cas en 1966. Selon le *Star*, un député libéral, lors d'une discussion sur le même sujet tenue à Peterborough, aurait déclaré que la remise de l'entrée en vigueur du régime n'était pas nécessaire et constituait une initiative irresponsable qu'on pouvait considérer comme une victoire des membres influents du cabinet qui, selon ce député non identifié, se seraient opposés de-

[M. Brewin.]

puis longtemps à cette mesure législative. J'ignore l'identité du député, mais son argument était excellent, je pense. Il a aussi prédit l'éclatement d'un conflit entre les membres influents du cabinet et certains députés libéraux, conflit qui pourrait, selon lui, détruire le parti. J'ignore l'identité de ce député, je le répète, mais la Chambre aimerait sans doute qu'il nous explique les opinions qu'il a alors émises à Peterborough. Jusqu'ici, je me suis reporté aux opinions des partisans volontaires ou forcés du parti libéral. Je n'entre dans ni l'une ni l'autre de ces catégories, mais je soutiens qu'il n'est pas encore trop tard pour remédier à la situation si les gens convaincus et de bonne volonté savent défendre leurs convictions.

• (4.40 p.m.)

Le régime d'assurance frais médicaux devrait être en vigueur au Canada le jour du centième anniversaire du pays, le 1^{er} juillet 1967, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a signalé avec tant d'éloquence à la Chambre il y a quelques mois. On nous parle de l'inflation—simple épouvantail. J'exhorte les nombreux membres du parti libéral—tous ou même un ou deux d'entre eux—qui ont été élus à cause des promesses qu'ils ont faites à cet égard, (et cela ne fait aucun doute) à faire preuve de bonne foi envers ceux qui ont compté sur leurs promesses. Cela aiderait à dissiper le cynisme avec lequel on nous regarde lorsque ces promesses, faites sans équivoque, sont rejetées pour des raisons si évidemment artificielles. Si seulement quelques-uns des libéraux qui croient en cette mesure—et je pense que beaucoup d'entre eux y croient—demeureraient fidèles à leurs convictions, malgré tout ce qui s'est passé, cette mesure excellente, nécessaire et urgente pourrait être en vigueur au pays d'ici le centenaire du Canada.

M. W. M. Howe (Wellington-Huron): Monsieur l'Orateur, quand on prend la parole à la présente étape d'un débat de ce genre, il est malaisé d'éviter le rabâchage. Un préopinant a déclaré que nous avons ici une mesure législative historique et de grande portée. Nous reconnaissons tous qu'elle est de grande portée car elle ajoute au bien-être de chaque homme, chaque femme, chaque enfant du Canada. Quant à son importance historique, j'en conviens avec le député libéral, car elle a paru et disparu, comme un feu-follet, dans les campagnes électorales des libéraux depuis 1919. Voilà maintenant que le programme ne doit pas entrer en vigueur avant 1968, ce qui fait presque deux ans; qui sait ce qu'il en adviendra d'ici là?

La semaine dernière, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être